



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHU

Question écrite n° 49159

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des contractuelles actuellement en poste au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) en tant qu'aides soignantes qualifiées. En poste depuis quelques années, ces personnes disposent de contrats renouvelés chaque trimestre et s'inquiètent de la précarité de leur situation. Celles-ci ne bénéficieraient même pas d'indemnité de chômage si le contrat n'était pas renouvelé. Il souhaiterait savoir quelles dispositions il entend prendre pour soutenir cette profession et lui demande si une titularisation ne pourrait pas être proposée à ces contractuelles dont l'ancienneté au poste qu'elles occupent les assure d'une compétence reconnue.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49159

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1163